



Mairie de Loge-Fougereuse
18 rue de la Goujeonnerie
85120 LOGE-FOUGEREUSE
Tel. : 02.51.69.66.13
Email : mairie.logefougereuse@wanadoo.fr

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**du lundi 22 mars 2021
à 20H00**

PROCÈS-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

I.	INTRODUCTION.....	2
II.	POUR DELIBERATION	3
	II.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES ATTRIBUEES AU MAIRE	3
	II.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES EGLANTIERS.....	4
	II.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	5
	II.4 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL.....	6
	II.4 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LES EGLANTIERS	7
	II.4 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT.....	8
	II.4 AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL	9
	II.4 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL.....	10
	II.4 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES EGLANTIERS	11
	II.4 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	12
	II.4 VOTE DES TAUX 2021	13
	II.4 ALIENATION DE LA PARCELLE N° A 144 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BODIN JEROME ET SANDRINE	13
	II.4 APPROBATION DE L'ADHESION A LA PRESTATION « DOCUMENT UNIQUE » PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE.....	14
	II.4 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE DANS LE CADRE DE LA PRISE DE COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » ET DANS LE CADRE DE LA SUPPRESSION DE LA CATEGORIE « COMPETENCES OPTIONNELLES ».....	14
	II.6 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL VALANT COMPTE RENDU.....	16
III.	QUESTIONS DIVERSES	16

I. INTRODUCTION

Le Conseil municipal de la commune de Loge-Fougereuse a été convoqué le lundi 15 mars 2021.

Il s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, 18 rue de la Goujeonnerie 85120 LOGE-FOUGEREUSE, le lundi 22 mars 2021 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Alain CAREIL ;

Après appel nominal des conseillers municipaux, M. Le Maire a constaté que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales (les conseillers absents excusés et ceux ayant donné mandat n'entrent pas dans le calcul du quorum) était rempli, à l'ouverture et pendant tout le cours de la séance, et que le Conseil pouvait valablement délibérer.

Il a été précisé que les conseillers municipaux se retirant de la salle des délibérations avant la fin de la séance devaient faire connaître au Maire leur souhait de se faire ou non représenter, et que leur départ sera mentionné au procès-verbal. Le départ d'un conseiller mettant fin au quorum provoquera l'interruption de la partie délibérative de la séance.

Monsieur le Maire a également cité les pouvoirs reçus de façon écrite et nominative, un conseiller ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

En début de séance :

- **Etaient présents** : Alain CAREIL - Jacky BOURGNIET - Nicole AUBINEAU - Matthieu TARRONDEAU - Jimmy GALON - Justine DUBREUCQ - Clarisse GUILLEMET - Audrey CHAUSSEREAU - Sylvie PERRAULT – Sébastien CHAILLOU-GUIGNARD
- **Absents mais représentés** : Fredy BOISDÉ
- **Absents et excusés** : -
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11
- **Nombre de conseillers présents** : 10
- **Nombre de conseillers absents ayant donné pouvoir** : 1
- **Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir** : -

Le quorum d'au moins 6 conseillers siégeant étant atteint, le Maire a ouvert la séance à 20h00.

Le Conseil municipal a nommé Monsieur Matthieu TARRONDEAU comme secrétaire de séance :

- en charge d'assister le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs et le bon déroulement des scrutins;
- et en charge de contrôler la rédaction, la rectification ou la modification du présent compte-rendu (le cas échéant avec mention de la cause empêchant la signature).

Il est rappelé que le compte rendu de séance, dès qu'il sera définitivement adopté sera affiché aux portes de la Mairie dans les huit jours de la séance avec visa du Maire.

II. POUR DELIBERATION

II.1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATIONS DE COMPETENCES ATTRIBUEES AU MAIRE

Délibération n°D013

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20200710D28 en date du 10 juillet 2020, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire ;

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prendre acte du compte rendu de l'exercice des délégations de compétences attribuées au Maire pour les décisions relatives :

- Présence en mairie le lundi et le jeudi
- Retour à la mairie un mercredi pour une naissance à domicile
- Surveillance travaux de réhabilitation et amélioration de l'école et de la cantine scolaire
- Réunion SMVA avec Jacky BOURGNIET
- Réunion PLUIH avec Jacky BOURGNIET
- 2 réunions sur le budget communal avec Elodie BERNEAU
- Conseil de l'école avec Sylvie PERRAULT
- Visio conférence avec le Sous-préfet
- Visio avec la Communauté de communes pour le poste de secrétaire de mairie
- Permanence pour la distribution des plaques de rue le samedi 13 mars avec Sylvie PERRAULT
- Rendez-vous avec diverses entreprises pour les travaux de voirie 2021
- Préparation du présent Conseil municipal

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°D014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-31 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2020 – budget principal du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'élire, comme Président de séance, Monsieur Jacky BOURGNIET, 1er Adjoint,
- d'approuver l'exposé de l'adjoint,

- d'adopter, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2020 – budget principal et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

	CA 2020 - BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	82 956,16	
Charges de personnel et frais assimilés	124 523,31	
Atténuation de produits	10 134,92	
Autres charges de gestion courante	25 238,45	
Charges financières	1 375,90	
Charges exceptionnelles	260,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	473,56	
Atténuation de charges		3 188,30
Produits des services du domaine et ventes diverses		20 720,15
Impôts et taxes		182 856,41
Dotations, subventions et participations		85 980,56
Autres produits de gestion courante		8 707,20
Produits financiers		2,13
Produits exceptionnelles		16,50
Résultat reporté		44 211,72
Total fonctionnement	244 962,30	345 682,97
Investissement		
Voirie	224 380,59	34 548,00
Matériel	3 583,02	
Bâtiments publics	1 039,91	
Emprunts et dettes assimilées	16 344,80	
Résultat reporté	28 621,12	
Excédent de fonctionnement capitalisé		172 235,44
Dotations, fonds divers et réserves		7 239,58
Avance remboursable budget lotissement		10 474,89
Opérations d'ordre de transfert entre sections		473,56
Total investissement	273 969,44	224 971,47
Total Budget principal	518 931,74	570 654,44

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES EGLANTIERS
Délibération n°D015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-31 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2020 – budget annexe lotissement les Eglantiers du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'élire, comme Président de séance, Monsieur Jacky BOURGNIET, 1er Adjoint,
- d'approuver l'exposé de l'adjoint,
- d'adopter, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2020 – budget annexe lotissement les Eglantiers, tel que joint en annexe à la présente délibération,

CA 2020 - BUDGET LOTISSEMENT LES EGLANTIERS		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	143 593,34	133 118,45
Produits des services du domaine et ventes diverses		13 443,84
Dotations, subventions et participations		29 485,60
Autres produits de gestion courante		0,11
Total fonctionnement	143 593,34	176 048,00
Investissement		
Emprunts et dettes assimilées	10 474,89	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	133 118,45	143 593,34
Total investissement	143 593,34	143 593,34
Total Budget Lotissement les Eglantiers	287 186,68	319 641,34

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Délibération n°D016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-31 ;

Vu les résultats du compte de gestion 2020 - budget annexe assainissement du Receveur ;

Considérant qu'après la présentation des comptes, le Maire a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif,

Où l'exposé de l'adjoint,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'élire, comme Président de séance, Monsieur Jacky BOURGNIET, 1er Adjoint,
- d'approuver l'exposé de l'adjoint,
- d'adopter, hors la présence du Maire, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif 2020 - budget annexe assainissement et ses annexes, tel que joint en annexe à la présente délibération,

	CA 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	2 551,90	
Charges de personnel et frais assimilés	2 178,00	
Atténuation de produits	1 024,00	
Autres charges de gestion courante	342,50	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 815,32	30,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		14 376,83
Dotations, subventions et participations		13 798,54
Résultat réporté	34 816,22	
Total fonctionnement	44 727,94	28 205,37
Investissement		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,00	3 815,32
Résultat réporté		20 739,11
Total investissement	30,00	24 554,43
Total Budget Assainissement Collectif	44 757,94	52 759,80

Transcription sommaire des débats : sans observation



II.4 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°D017

Vu les résultats du Compte administratif 2020 – budget principal,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles,

Ouï l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'exposé du Maire,
- d'adopter le compte de gestion 2020 – budget principal du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	331 552,29	330 199,90	661 752,19
Titres de recette émis (b)	224 971,47	312 530,70	537 502,17
Réductions de titres (c)		11	11
		059,45	059,45
Recettes nettes (d = b - c)	224 971,47	301 471,25	526 442,72
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	331 552,29	330 199,90	661 752,19
Mandats émis (f)	319 090,81	246 424,41	565 515,22
Annulations de mandats (g)	73 742,49	1 462,11	75 204,60
Dépenses nettes (h = f - g)	245 348,32	244 962,30	490 310,62
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent		56 508,95	36 132,10
(h - d) Déficit	20 376,85		

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT LES EGLANTIERS

Délibération n°D018

Vu les résultats du Compte administratif 2020 – budget annexe lotissement les Eglantiers,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles,

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'exposé du Maire,
- d'adopter le compte de gestion 2020 – budget annexe lotissement les Eglantiers du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	143 593,34	149 133,57	292 726,91
Titres de recette émis (b)	143 593,34	176 048,00	319 641,34
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	143 593,34	176 048,00	319 641,34
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	143 593,34	149 133,57	292 726,91
Mandats émis (f)	143 593,34	143 593,34	287 186,68
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	143 593,34	143 593,34	287 186,68
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent		32 454,66	32 454,66
(h - d) Déficit			

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération n°D019

Vu les résultats du Compte administratif 2020 – budget assainissement,

Considérant que le rapprochement des comptabilités de l'administrateur des deniers publics et du gestionnaire de ceux-ci ne fait apparaître aucune différence et qu'elles sont donc conformes entre elles,

Où l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'exposé du Maire,
- d'adopter le compte de gestion 2020 – budget assainissement du Receveur, tel que présenté ci-dessous :

Résultats budgétaires de l'exercice

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 554,43	48 631,54	73 185,97
Titres de recette émis (b)	3 815,32	28 205,37	32 020,69
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 815,32	28 205,37	32 020,69
Dépenses			
Autorisation budgétaires totales (e)	24 554,43	48 631,54	73 185,97
Mandats émis (f)	30,00	9 911,72	9 941,72
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	30,00	9 911,72	9 941,72
Résultat de l'exercice			
(d - h) Excédent	3785,32	18 293,65	22 078,97
(h - d) Déficit			

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°D020

Vu les résultats constatés au compte administratif 2020 – budget principal,
Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver l'exposé du Maire,
- constatant que les comptes administratifs 2020 – budget principal présentent au 31 décembre 2020 :

Résultat de fonctionnement	2020
A Résultat de l'exercice	56 508,95
B Résultat reporté	44 211,72
A+B Résultat à affecter	100 720,67

Résultat d'investissement	
D Solde d'exécution d'investissement	-20 376,85
E Résultat reporté	-28 621,12
D+E Solde d'exécution d'investissement (001)	-48 997,97
F Solde des restes à réaliser d'investissement	-26 806,05
G Financement	-75 804,02

- d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION au Budget Primitif	100 720,67
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	75 804,02
2/ Report en fonctionnement R 002	24 916,65

- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°D021

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le Budget Primitif 2021, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2021 - BUDGET PRINCIPAL	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	116 201,73	
Charges de personnel et frais assimilés	129 190,00	
Atténuation de produits	11 000,00	
Autres charges de gestion courante	49 852,57	11 441,42
Charges financières	800,00	
Charges exceptionnelles	300,00	
Virement à la section d'investissement	34 774,77	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	771,00	
Produits des services du domaine et ventes diverses		19 900,00
Impôts et taxes		167 000,00

Dotations, subventions et participations		111 630,00
Autres produits de gestion courante		8 000,00
Produits financiers		2,00
Résultat reporté		24 916,65
Total fonctionnement	342 890,07	342 890,07
Investissement		
Bâtiment public	89 010,09	30 714,71
Voirie	59 733,73	27 657,77
Matériel	6 720,00	
Emprunts et dettes assimilées	17 288,12	600,00
Déficit reporté	48 997,97	
Excédent de fonctionnement capitalisé		75 804,02
Dotations, fonds divers et réserves		35 000,00
Avance remboursable budget lotissement		16 427,64
Virement de la section de fonctionnement		34 774,77
Opérations d'ordre de transfert entre sections		771,00
Total investissement	221 749,91	221 749,91
Total Budget général	564 639,98	564 639,98

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES EGLANTIERS

Délibération n°D022

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter le Budget Primitif 2021, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2021 - BUDGET LOTISSEMENT LES EGLANTIERS	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Autres charges de gestion courantes	11 441,42	
Charges exceptionnelles	29 485,60	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 071,20	122 643,56
Produits des services du domaine et ventes diverses		24 900,00
Excédent reporté		32 454,66
Total fonctionnement	179 998,22	179 998,22
Investissement		

Emprunts et dettes assimilées	16 427,64	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 643,56	139 071,20
Total investissement	139 071,20	139 071,20
Total Budget Lotissement les Eglantiers		
	319 069,42	319 069,42

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Délibération n°D023

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le Budget Primitif 2021, tel que figurant en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes y afférant.

	BP 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Charges à caractère général	2 700,00	
Charges de personnel et frais assimilés	2 200,00	
Atténuation de produits	1 500,00	
Autres charges de gestion courante	200,00	
Charges exceptionnelles	1 180,00	
Déficit reporté	16 522,57	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	30,00
Produits des services du domaine et ventes diverses		13 040,00
Dotations, subventions et participations		300,00
Produits exceptionnels		14 432,57
Total fonctionnement	27 802,57	27 802,57
Investissement		
Immobilisations en cours	27 994,43	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	30,00	3 500,00
Résultat reporté		24 524,43
Total investissement	28 024,43	28 024,43
Total Budget Assainissement Collectif		
	55 827,00	55 827,00

Transcription sommaire des débats : sans observation.

II.4 VOTE DES TAUX 2021

Délibération n°D024

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20200302D005 en date du 2 mars 2020 fixant les taux de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) et approuvant en conséquence l'état de notification des taux d'imposition pour 2020 présentant le produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents :

- de maintenir pour l'année 2021 les taux 2020 pour :
 - o La taxe foncière Bâtie (TFB) : 17,89 % auquel il convient d'ajouter le transfert du taux Départemental de 16,52 % soit un taux rectifié à 34,41 %
 - o La Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 51,17 %
- de donner délégation au Maire pour compléter et signer l'état 1259.

Transcription sommaire des débats : sans observation.

II.4 ALIENATION DE LA PARCELLE N° A 144 AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME BODIN JEROME ET SANDRINE

Délibération n°D025

Vu la proposition d'acquisition reçue en mairie de la part de Monsieur et Madame BODIN Jérôme pour la parcelle cadastrée A n° 144 d'une superficie de 63 ares et 50 ca, qu'ils louent actuellement Au Champ des Dortières et appartenant à la Commune,

Vu la proposition de Monsieur et Madame BODIN Jérôme dans leur courrier de prendre tous les frais d'acquisition à leur charge,

Considérant que le terrain est non labourable, non épandable, est classé en zone humide et est bordé par deux cours d'eau.

Considérant que Monsieur et Madame BODIN fait une offre d'un montant de 889,00 € soit 1400,00 € l'Hectare,

Considérant que Monsieur et Madame BODIN sont locataires de cette parcelle depuis le 29 septembre 1999.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver/de refuser la vente de la parcelle section A n° 144 au profit de Monsieur et Madame BODIN Jérôme et Sandrine ;
- d'approuver/de refuser cette vente pour un montant de 889,00 € ;
- d'autoriser/de refuser Monsieur le Maire à accomplir et signer tout acte afférent.

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 APPROBATION DE L'ADHESION A LA PRESTATION « DOCUMENT UNIQUE » PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE

Délibération n°D026

Vu l'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Considérant que l'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée propose une mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette mission peut consister, notamment en :

- un accompagnement à l'évaluation des risques professionnels en vue de l'élaboration du document unique,
- un accompagnement dans la mise à jour du document unique et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action,
- un accompagnement à tout projet administratif ou technique relatif à la prévention des risques professionnels,
- une assistance sur les domaines de la santé sécurité : mise à disposition d'outils, de documents et procédures adaptés à la collectivité, appui d'une personne qualifiée sur des thématiques particulières :
 - o Risques psychosociaux (RPS),
 - o ergonomie,
 - o métrologie d'ambiance physique (bruit, ventilation, vibration...)
 - o ...
- une information, sensibilisation des élus, des encadrants ou des agents sur les risques professionnels.

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, des membres présents :

- d'accepter que le CDG 85 assure la mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir et signer tout acte afférent
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.4 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE DANS LE CADRE DE LA

PRISE DE COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE » ET DANS LE CADRE DE LA SUPPRESSION DE LA CATEGORIE « COMPETENCES OPTIONNELLES »

Délibération n°D027

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 5211-17 ;

Vu les dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) visant à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des Communauté de communes ;

Vu la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 et notamment son article 13 portant transformation des compétences optionnelles en compétences supplémentaires ;

Considérant qu'aucune disposition législative ne fait référence à la notion de « compétences facultatives » ;

Considérant que la compétence « eau » est devenue obligatoire au 1er janvier 2020 ;

Vu la délibération n° C012/2021 du Conseil communautaire en date du 18 février 2021, dûment notifiée au Maire de la Commune, portant projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et consistant essentiellement :

- o à prendre la compétence « organisation de la mobilité » au sein des compétences exercées à titre supplémentaire et par conséquent de supprimer la compétence « organisation secondaire du transport scolaire vers les collèges du territoire intercommunal » ;

, étant précisé que la Région des Pays de La Loire reste compétente en matière de gestion directe des services existants réguliers de transport public, des services existants à la demande de transport public et des services de transport scolaire ;

- o à classer la compétence « eau » parmi les compétences obligatoires ;
- o à classer les compétences optionnelles et facultatives parmi les compétences supplémentaires ;
- o à toiletter certains libellés (« Promotion du tourisme », « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ») ;

sans modification des attributions de compensation des communes ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du CGCT, il convient de délibérer sur le transfert de cette nouvelle compétence à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, et qu'à défaut d'en avoir délibéré dans le délai de 3 mois à compter de la date de notification au Maire de la délibération de la Communauté de communes, le Conseil municipal sera réputé avoir donné son accord ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité [ou à ... voix pour, ...voix contre et... abstention(s)]

- APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie consistant essentiellement :

- à prendre la compétence « organisation de la mobilité » au sein des compétences exercées à titre supplémentaire et par conséquent de supprimer la compétence « organisation secondaire du transport scolaire vers les collèges du territoire intercommunal » ;

, étant précisé que la Région des Pays de La Loire reste compétente en matière de gestion directe des services existants réguliers de transport public, des services existants à la demande de transport public et des services de transport scolaire ;

- à classer la compétence « eau » parmi les compétences obligatoires ;
- à classer les compétences optionnelles et facultatives parmi les compétences supplémentaires ;
- à toiletter certains libellés (« Promotion du tourisme », « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux ») ;

tel que présenté en annexe de la présente délibération, étant précisé :

- * que cette modification ne sera exécutoire que lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral pris en cas de majorité qualifiée des Conseils municipaux de l'ensemble des communes membres ;
- * qu'elle ne donnera pas lieu à modification de l'attribution de compensation de la Commune ;

- AUTORISE le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

Transcription sommaire des débats : sans observation.



II.6 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU PRESENT CONSEIL MUNICIPAL VALANT COMPTE RENDU

Délibération n°D006

Ouï la lecture du procès-verbal par le Maire ;

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le procès-verbal valant compte rendu de la séance du Conseil municipal en date du 22 mars 2021 ;
- d'autoriser M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Transcription sommaire des débats : sans observation.



III. QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Versement d'une subvention au Secours catholique de La Châtaigneraie

Le Maire a levé la séance à 22H00 ;

Fait au siège de la Mairie de Loge-Fougereuse le 22 mars 2021.

Le secrétaire de séance

Matthieu TARRONDEAU



